
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 JUIN 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Charles-Théodore Fischer.

MESSIEURS,

Le sieur Charles-Théodore Fischer, caporal au 3^{me} régiment de chasseurs à pied, est né à Aix-la-Chapelle (Prusse), le 10 janvier 1809; après s'être engagé dans la légion étrangère en France, et avoir servi pendant deux ou trois ans en Afrique, il est passé dans la division auxiliaire française au service de l'Espagne; libéré par congé, il s'est engagé volontairement, le 13 décembre 1835, au 3^{me} régiment de chasseurs belges.

Il résulte des pièces du dossier que le pétitionnaire ayant été traduit devant un conseil de guerre pour complicité de vol dans un cabaret, a été acquitté le 27 mai 1836, mais dégradé pour avoir été présent à ce même vol, et avoir aidé à en boire le produit; qu'ayant ensuite été poursuivi pour insubordination, il a été condamné de ce chef, le 30 mars 1837, à une année de détention, par le conseil de guerre permanent en campagne, établi pour la 1^{re} division à Louvain.

Le major commandant le régiment dont l'impétrant fait partie, estime qu'il n'y a pas lieu à donner suite à sa requête.

Le Rapporteur,

HENOT.

Pour le Président,

EUG. DE SMET.